

Périodique du C.P.A.S de Liège

Dossier Santé

VOTE DES ETRANGERS **ELECTIONS COMMUNALES 2006**

JE SUIS UN ETRANGER ET JE SUIS CITOYEN	<input checked="" type="checkbox"/>
NAZALI MOPAYA MPE NAZALI MUANA MBOKA	<input checked="" type="checkbox"/>
JAM NJË I HUAJ DHE JAM QYTETAR	<input checked="" type="checkbox"/>
أنا أجنبي وفي نفس الوقت مواطن	<input checked="" type="checkbox"/>
JA SAM STRANAC I JA SAM GRADANINGLASAM	<input checked="" type="checkbox"/>
NIKO MUGENI LAKINI NIKO MUKAAJI WA INCHI UCHAGUZI WA MTA	<input checked="" type="checkbox"/>
SUNT UN STRAIN SI SUNT UN CETATEAN	<input checked="" type="checkbox"/>
JA SAM STRANAC I JA SAM GRADANIN	<input checked="" type="checkbox"/>
Я ИНОСТРАНЦ И ГРАЖДАНИН	<input checked="" type="checkbox"/>
BURALIYIM VE OY KULLANACAĞIM !	<input checked="" type="checkbox"/>

LE RELAIS SANTÉ



Créé en 2004, le *Relais Santé* est un nouveau service du CPAS de Liège qui offre au public précarisé un accès rapide et adapté aux soins de santé. Le public précarisé étant souvent en décrochage du système

de santé "classique", le Relais offre justement à toutes ces personnes la possibilité de réintégrer le système. Le *Relais Santé* dépiste, identifie et clarifie les demandes et les besoins de santé de son public. Il permet aussi de faire valoir les droits au niveau de la couverture sociale et réfère le patient vers une prise en charge rapide de soins, tout en l'éduquant à un suivi régulier. Interview de Brigitte Lekien, coordinatrice du *Relais Santé*.

Comment est né le projet du Relais Santé ?

B.L. Avant la mise en place du *Relais Santé*, de nombreuses structures se sont relayées sur le territoire de Liège pour tenter de remédier au problème du nombre croissant des exclus des soins de santé. En fait, ce problème est devenu de plus en plus aigu à partir de 1994, d'où l'urgence d'organiser des soins curatifs de première ligne.

Quelles étaient ces structures ?

B.L. C'étaient d'abord des associations qui ont réussi à mettre en place durant les années 90 des consultations médicales au profit des personnes précarisées et donc en mal d'accès aux soins de santé. Il y avait les asbl "la Cordée", "la Fontaine", "le Resto du Cœur" et encore "Médecins sans Frontière". Elles organisaient toutes plusieurs consultations gratuites par semaine. Quelques médecins privés recevaient également des patients gratuitement.

De son côté, le CPAS de Liège, via son dispensaire, s'occupait de la tutelle sanitaire de certaines catégories de la population liégeoise : les demandeurs d'asile à partir de 1994, puis, un an plus tard, les autochtones aidés par le CPAS. Entre-temps, le dispensaire est devenu le *Centre médical préventif*. En 1997, et suite à une nouvelle loi sur l'aide médicale urgente, le Centre ouvrit l'accès aux soins aux illégaux.

Finally, toutes ces structures étaient efficaces et rencontraient les besoins des populations défavorisées. Pour quelles raisons a-t-il fallu créer le Relais Santé ?

B.L. L'exclusion des soins est une problématique complexe, ne fût-ce que parce que le nombre d'exclus n'a cessé de croître. C'est pour cette raison que la Ville de Liège a dû mettre en place dès 1999 une structure de réflexion appelée "Atelier Santé Précarité" dont la mission était la recherche de solutions et d'outils les mieux adaptés à cette problématique, en se basant sur l'analyse des dispositifs existants.

Les acteurs médico-sociaux réunis autour de cet atelier de réflexion ont fini par aboutir à la conclusion suivante : la mise en place de nouveaux dispositifs curatifs pour les populations précarisées n'est pas appropriée à Liège. Les prestataires de soins sont assez nombreux et la création d'autres dispositifs curatifs destinés aux exclus des soins de santé ne ferait que conforter l'exclusion.

Qu'entendez-vous par cette dernière affirmation ?

B.L. C'est très simple. Vous connaissez sans doute ce fameux proverbe chinois qui dit qu'il est préférable d'apprendre à quelqu'un à pêcher plutôt que de lui donner

un poisson... C'est un peu la même chose ici. Nous n'avons pas voulu d'une médecine parallèle pour les pauvres. La Belgique est dotée de l'un des meilleurs systèmes de soins de santé du monde et notre objectif consiste à aider ces personnes à réintégrer ce système plutôt que de les assister indéfiniment. C'est dans ce sens que nous n'avons plus voulu de nouveaux dispositifs curatifs aliénants.

Si on suit votre raisonnement, les structures créées durant les années 90, toutes ces associations qui proposaient des consultations médicales gratuites, ont, elles aussi, contribué à la création de cette médecine parallèle dont on ne voulait plus ?

B.L. En tout cas, il a fallu réorganiser le système. De fait, et suite à leur participation aux travaux de "l'Atelier Santé Précarité" et à la création du *Relais Santé* en 2001, l'asbl "la Cordée" a arrêté ses consultations médicales gratuites. De même, le "Resto du Cœur" a diminué ses consultations médicales en gardant uniquement les urgences et les suivis de patients chroniques connus de son service. Quant à MSF, il a fermé son cabinet de consultations médicales dès juin 2005, grâce au développement du *Relais Santé*.

Justement, comment avez-vous réussi à accomplir toutes les missions qui étaient jusque-là du ressort de ces associations ?

B.L. Encore une fois, la mission que le *Relais Santé* se propose d'accomplir consiste à faire valoir les droits et rendre le système "classique" de soins de santé de nouveau accessible aux populations qui s'en sont trouvées exclues. Il a fallu faire en sorte que le suivi médical de ces patients repose désormais, et de manière exclusive, sur les

médecins généralistes de Liège, via notre *Relais*. Nous avons très vite atteint nos objectifs puisqu'en octobre 2005, le Ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Région wallonne a annoncé la création d'un "*Relais santé*" au sein de chaque *Relais social*, en précisant que le *Relais Santé* de Liège servirait de modèle pour les autres villes.

On imagine qu'atteindre vos objectifs n'a pas dû être une tâche aisée. Comment avez-vous procédé ?

B.L. Nous devons en premier lieu réfléchir sur nos outils de travail et sur les moyens que nous allons mettre en œuvre. Ce fut le rôle de l'Atelier Santé Précarité. Ce travail de réflexion devait mener à asseoir le nouveau système en y apportant les réajustements nécessaires. Nous sommes partis de l'idée suivante : pour parvenir à intégrer les personnes précarisées dans notre système médico-social, il était nécessaire de privilégier l'apprentissage des règles et des bonnes démarches et la connaissance des droits.

La deuxième idée essentielle consistait à tisser un réseau solide de partenaires médico-sociaux, unis par la volonté d'apporter des solutions au problème de l'exclusion des soins de santé. Ceci nous a naturellement amené à fixer un certain nombre d'objectifs prioritaires :

- ✓ améliorer la prise en charge médicale de proximité et le relais avec les prestataires de soins,
- ✓ améliorer l'accès à la prévention et au dépistage pour le public précarisé,
- ✓ simplifier les démarches administratives que les patients et les médecins ressentent comme lourdes et complexes,

- ✓ créer un réseau de soins adapté à un notre public,
- ✓ fidéliser les patients aux médecins généralistes,
- ✓ renforcer le suivi des patients illégaux et répondre aux pathologies graves dont ils souffrent,
- ✓ améliorer la communication avec les patients d'origine étrangère afin de s'assurer de leur bonne compréhension des procédures et de notre système de santé.

Comment avez-vous réussi à répondre à toutes ces priorités ?

B.L. De manière générale, et afin d'assurer un bon fonctionnement et une accessibilité optimale au *Relais Santé*, nous avons mis l'accent sur la formation de nos agents, particulièrement en ce qui concerne la gestion des diversités culturelles et le Droit des étrangers. Nous avons également systématisé le recours aux interprètes pour pallier les difficultés de compréhension des procédures par notre public.

A ce titre, la collaboration que nous avons instaurée avec le CRIPEL¹ s'est avérée indispensable. Nous avons en effet implanté des permanences d'interprètes issus de cet organisme au sein du *Relais Santé*. Des séances d'information de groupe avec le public étranger et les interprètes ont été organisées. Nous avons par ailleurs travaillé sur la communication écrite en élaborant des documents d'information en plusieurs langues et un vade-mecum consacré à l'accès aux soins à Liège.

Quelles actions avez-vous menées pour créer un réseau de soins adapté à votre public ?

B.L. Si je ne devais vous citer qu'un seul chiffre pour illustrer l'ampleur de notre travail, ce serait celui-ci : au départ d'une trentaine de médecins en 1999 (qui représentaient 1/10 de l'ensemble de la cor-

poration), nous sommes arrivés à ce qu'un tiers de l'ensemble des praticiens liégeois fassent partie d'un réseau de soins adapté à cette population.

La collaboration avec les médecins généralistes est donc très efficace. Mais nous ne sommes pas parvenus à ce résultat du jour au lendemain. Ce fut le fruit de nombreuses rencontres et réunions avec les généralistes et les représentants des maisons médicales, réunions qui visaient à expliquer les procédures aux médecins, à répondre à leurs interrogations et à apporter des solutions aux problèmes soulevés. Ce travail de mise en réseau et de coordination ne concerne pas uniquement les médecins généralistes.

Notre champ d'action s'étend à tous les acteurs psycho-médico-sociaux qui contribuent à lever les obstacles d'accès aux soins. Par exemple, et afin de pallier le manque d'offre qu'il y avait au niveau de la prise en charge des problèmes de santé mentale, nous avons proposé d'organiser des réunions de concertation, d'abord au niveau des services du CPAS (*Urgence sociale, RéINSER, Redynamisation & Citoyenneté, Familles-jeunes, SADA,...*) et, ensuite, avec d'autres acteurs externes au CPAS comme l'Urgence psycho-médico-sociale du CHR et START.

Tout ce travail sur le réseau s'est avéré indispensable pour la mise en œuvre d'une bonne politique de prévention. C'est le cas par exemple de la collaboration que nous avons instaurée avec l'asbl SIDACTION ou avec les assistants sociaux des différentes antennes sociales du CPAS.

Concrètement, que propose le Relais Santé à la personne qui souffre d'un problème de santé et qui se rend à votre service ?

B.L. Votre question est importante parce que jusqu'ici nous n'avons parlé du Relais Santé qu'en tant que service orientant les patients vers les médecins traitants. Or, l'équipe du Relais Santé compte parmi ses rangs un médecin conseil, trois médecins consultants, une psychologue et une infirmière sociale. Donc, une personne en mal d'accès aux soins de santé qui se présente chez nous peut bénéficier d'une aide médicale, de conseils de prévention et d'un bilan de santé préventif ou de santé mentale.

En quoi consistent plus précisément ces aides médicales ?

B.L. L'aide médicale que nous apportons aux personnes non-affiliées à une mutuelle et ayant peu ou pas de revenus, consiste à analyser leurs besoins de santé, à procéder à un examen clinique et à leur délivrer un certificat médical d'urgence, si nécessaire, pour les orienter vers les services et les prestataires de soins compétents. Le Relais assure également une prise en charge financière des soins pour les demandeurs d'asile et les illégaux dépendants du CPAS de Liège, en leur délivrant des tickets leur permettant de se procurer des médicaments et des soins.

D'autre part, et comme nous travaillons beaucoup sur le volet prévention, nous conseillons les personnes qui se rendent à notre service afin de les aider à améliorer leur santé à moindre coût. Ces conseils de prévention portent sur le mode de vie en général, sur la médecine de proximité et sur certains avantages financiers dont on peut bénéficier lorsqu'il s'agit par exemple de médicaments génériques, du dossier médical global ou de la pratique du tiers payant.

Enfin, nous proposons à nos bénéficiaires de l'aide sociale du CPAS des bilans de santé préventifs - y compris de santé mentale - en vue de les aider à dépister à temps certaines pathologies ou de leur apporter une aide psychologique, tout en les orientant vers le curatif lorsque cela s'avère nécessaire ou vers l'insertion sociale.

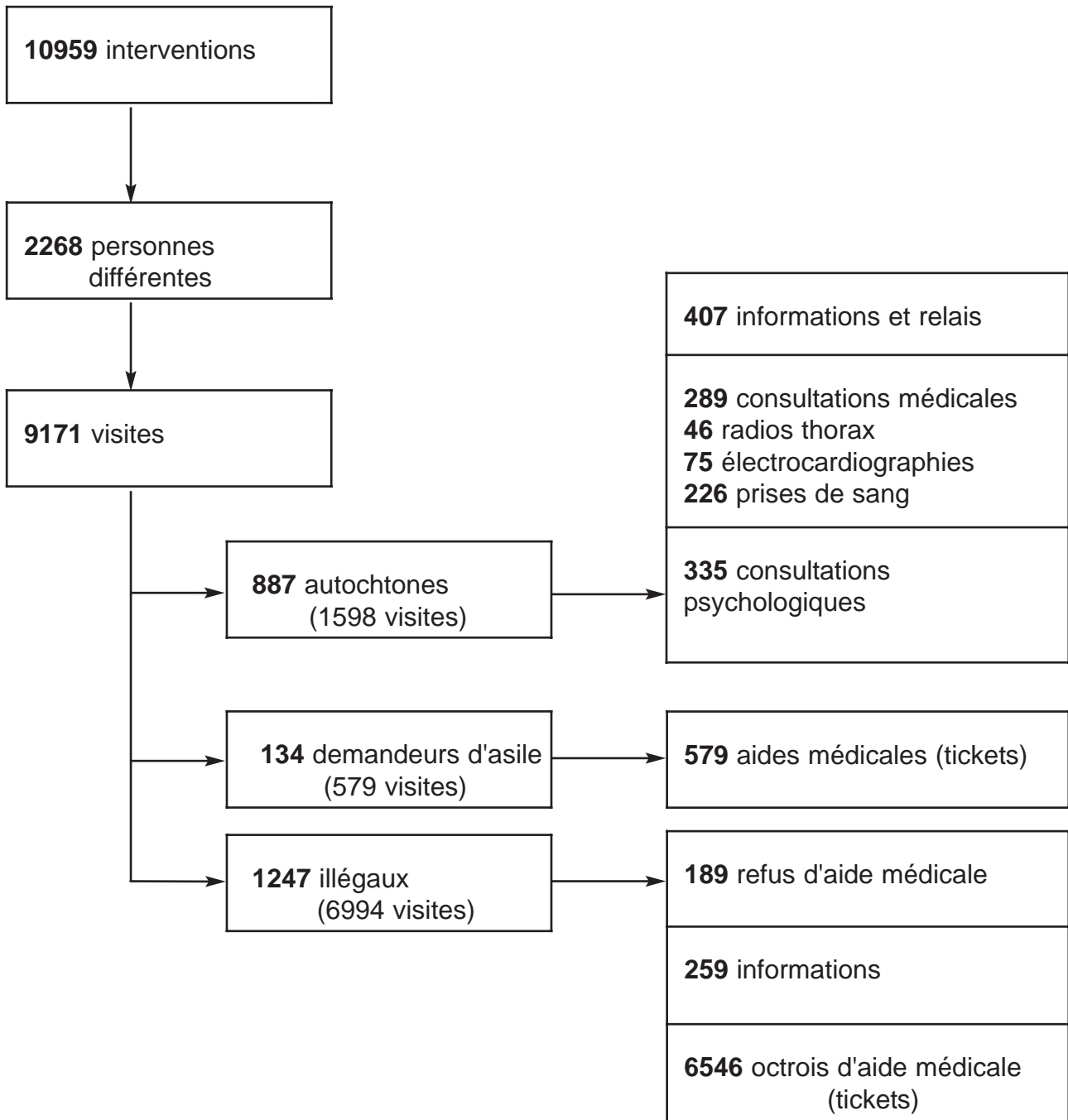
Quel bilan tirez-vous de ces années d'activité ?

B.L. Je ne vous cache pas que toute l'équipe du Relais est fière des résultats auxquels nous avons abouti en si peu de temps. Le nombre des interventions effectuées ne cesse de croître. Mais c'est surtout la qualité de notre service qui s'améliore jour après jour. Par exemple, l'un de nos objectifs consiste à éduquer notre public à une meilleure utilisation des soins. La distribution de tickets devait être contrôlée de manière plus stricte. C'est pour cette raison que chaque consultation ou traitement doit être stipulé sur un certificat médical d'urgence. Cette mesure s'est traduite par une baisse de la consommation moyenne de tickets par personne.

Comment voyez-vous l'évolution de votre service au cours des prochaines années ?

B.L. Les objectifs que nous nous sommes fixés sont globalement atteints. Mais nous devons continuer à travailler notamment pour améliorer notre collaboration avec les médecins généralistes. Nous devons particulièrement trouver des solutions aux difficultés administratives rencontrées par les médecins. En effet, beaucoup d'entre eux se plaignent de la lourdeur de la procédure et des délais de remboursement des prestations. Des pistes de solutions sont envisagées mais nous devons trouver les moyens pour les appliquer.

LE RELAIS SANTÉ EN CHIFFRES EN 2005



LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE & HOSPITALIÈRE

Notre pays peut s'enorgueillir de s'être doté, au fil des années, de l'un des systèmes de santé des plus performants au monde. Ce système permet à la majeure partie de la population d'accéder à des soins de santé de qualité à des tarifs abordables.

Malheureusement, la pauvreté progresse. Et cette progression empêche de plus en plus de personnes de parvenir à se faire soigner ou à garder une bonne santé.

En outre, le dernier rapport du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale met l'accent sur un autre fait important : " Vu les nombreux frais liés aux soins, des problèmes de santé peuvent aussi entraîner la pauvreté. Ils empêchent la personne d'avoir accès à l'enseignement, au travail et à la culture, de contracter une assurance, ils la privent de relations sociales et l'atteignent dans sa dignité¹ ".

Au CPAS de Liège, on est également persuadé que la santé est un facteur indispensable d'épanouissement social. C'est pour cette raison qu'il existe parmi les services de l'aide sociale de notre institution un service spécialisé, dédié à l'aide médicale et hospitalière.

" Le service s'adresse aussi bien aux bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale qu'aux personnes non-aidées par le CPAS mais qui se trouvent en grande difficulté financière face à une hospitalisation, qu'elle soit urgente ou non ", nous explique Annette Dalhem, Chef du service.

En fait, le service intervient pour quatre grandes catégories de dossiers : les hospitalisations, les transports, les cotisations mutuellistes et le secteur médico-pharmaceutique. Une règle simple est appliquée pour toutes ces catégories d'interventions : toute demande d'aide doit émaner d'une antenne sociale du CPAS. C'est à dire que toute personne qui éprouve des difficultés à rembourser une facture hospitalière ou médicale doit impérativement s'adresser à l'antenne sociale de son quartier. L'assistant social à qui est adressée la demande transmet celle-ci au service d'aide médicale et hospitalière afin de l'analyser et de la présenter au Comité

spécial du service social.

En ce qui concerne les hospitalisations, le service peut intervenir en faveur des personnes domiciliées à Liège et aussi en faveur des étrangers hospitalisés à Liège et des Belges radiés d'office du registre de la population². Bien entendu, le service intervient également en faveur des personnes domiciliées à Liège même s'ils sont admis dans des hôpitaux de communes extérieures.

Toujours en ce qui concerne l'aide hospitalière, il faut noter que le service est confronté depuis quelques années à une augmentation importante de dépenses sur fonds propres qui étaient auparavant récupérables auprès de l'Etat fédéral. Ces dépenses supplémentaires résultent d'une loi de 1997 qui considère que les hôpitaux psychiatriques ne sont pas des établissements de soins comme les autres. Annette Dalhem émet le souhait que le législateur se penche à nouveau sur cette question afin d'étudier la possibilité de réintégrer les hôpitaux psychiatriques parmi les établissements de soins pouvant faire l'objet d'une récupération des dépenses avancées par les CPAS.

Outre l'aide hospitalière, le service intervient en matière de transport en ambulance (à noter de nouvelles dispositions légales qui permettent de récupérer auprès du Fonds d'aide médicale urgente quand l'intervention du service 10 est sollicitée). Le service apporte son aide à certaines personnes afin de leur permettre de régulariser ou de maintenir leur assurabilité en prenant en charge le paiement de cotisations mutualistes. Enfin, le service intervient en faveur des étrangers et des Belges aidés sur antenne ou via le Service de l'Urgence sociale, en prenant en charge leurs frais médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques et de prothèse.

Notons enfin que le Service de l'Aide médicale et hospitalière collabore activement avec le Service de l'Urgence sociale, le *Relais Santé* et l'asbl SURYA qui s'occupe de la problématique de la traite des êtres humains. Cette collaboration permet une meilleure coordination des actions et une orientation plus efficace des demandeurs de l'aide vers les services compétents.

¹ Rapport bisannuel du 20/09/2005. Le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale fait partie du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, un service public autonome.

² Pour ces deux dernières catégories de personnes, le service récupère le montant de l'aide accordée auprès de l'Etat fédéral.

LE SERVICE DE L'AIDE MÉDICALE & HOSPITALIÈRE EN 2005

4.204 demandes individuelles présentées au Comité spécial du service social (dont 3.126 concernant des illégaux).

Hospitalisations :

- ✓ **Domicile de secours : Liège**
3.123 factures → 335.931 €
- ✓ **Domicile de secours : l'Etat** (Etrangers hospitalisés à Liège et Belges radiés du registre de la population) :
1.080 dossiers → 1.466.779 € récupérables auprès de l'Etat
- ✓ **Domicile de secours : Liège - Centre secourant : commune extérieure :**
44 factures / 10.356 €
- ✓ **Transports :**
322 transports / 20.175€ à charge du CPAS
- ✓ **Cotisations mutualistes :**
44.524€
- ✓ **Secteur médico-pharmaceutique :**
- ✓ **Etrangers (à charge de l'Etat) : 366.481€**
- ✓ **Belges : 116.162€**

LE SERVICE D'HEBERGEMENT EN MAISONS DE REPOS

Parallèlement au Service de l'Aide médicale et hospitalière, il convient de citer cet autre service social du CPAS qui intervient dans un domaine étroitement lié à celui de la santé.

La mission du service d'hébergement en maisons de repos consiste à prendre en charge et à effectuer le suivi des personnes à faibles revenus de plus de 60 ans en maison de repos et des personnes de moins de 60 ans en maison spécialisée.

Afin de remplir cette mission, le service doit procéder à une gestion sociale, administrative et financière au profit des bénéficiaires du service.

En outre, quand la justice de paix désigne des personnes à protéger, le service procède à l'administration provisoire de leurs biens.

La procédure est relativement simple dès que certaines conditions élémentaires sont remplies : la demande doit être préalable au placement ; seules les personnes dont le dernier domicile privé est situé à Liège peuvent bénéficier de l'intervention du service et enfin, la demande de prise en charge ne peut être examinée que lorsque les aspects financiers ont été déterminés.

En 2005, 199 demandes ont été instruites, ce qui a donné lieu à 78 admissions.

LES SERVICES DE MAINTIEN À DOMICILE

Les services du Maintien à Domicile, développés par le CPAS en faveur des personnes âgées, malades, handicapées ou qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial et autre, contribuent également à la sauvegarde de la santé de la population.

Pour rappel, ces services sont ouverts à tous les habitants de la Ville de Liège, quels que soient leurs revenus.

Les principaux services sont :

Le Centre de Coordination de Soins et Services à domicile, dont la mission essentielle est d'organiser le maintien à domicile de toute personne en perte d'autonomie et d'assurer une collaboration optimale entre tous les intervenants (médecins, aides familiales, infirmières, garde-malades, entourage de la personne).

Les soins à domicile,

Une équipe d'infirmier(ère)s prodiguent des soins 7 jours sur 7 matin et soir (injections, pansements divers, toilettes, remises au lit, etc...)

Ce service peut mettre à disposition, en prêt, du petit matériel sanitaire tels que cannes, béquilles, chaises percées, etc...

Les aides familiales

Quelques 160 aides familiales accomplissent les actes de la vie quotidienne qui permettent aux bénéficiaires de maintenir une

qualité de vie certaine (courses, entretien du linge et du logement, préparation de repas, aide à la toilette, etc ..)

Les repas à domicile

Livraison de repas complets, 7 jours sur 7 ou selon la convenance de personnes âgées, handicapées ou momentanément en difficultés pour quelque raison que ce soit (maladie, accident, etc...).

Le service ELIS

Ce service comprend 3 départements :

1) Les aides à la vie quotidienne :

Ils interviennent dans des tâches de type essentiellement ménager pour des dépannages ponctuels et de courte durée.

2) Aménagement des locaux :

Des aides-techniciens peuvent être mis à disposition des familles ou des personnes en difficultés afin de maintenir leur logement dans un état satisfaisant ou de l'améliorer. Ils effectuent également des travaux de dépannage : plomberie, tapissage, peinture, menuiserie et, en saison, jardinage.

3) Le transport social :

Sa mission est de véhiculer et d'accompagner les personnes en perte d'autonomie lors d'examen médicaux, de

Si vous rencontrez un problème de santé, vous pouvez vous adresser à un ou plusieurs services compétents du CPAS de Liège :

✓ **LE RELAIS SANTÉ :**

Services offerts aux habitants de la ville de Liège en mal d'accès aux soins de santé : prises en charge de soins médicaux, bilans de santé préventifs, conseils de prévention et bilans de santé mentale :

Place St-Jacques, 13 - 4000 LIÈGE

Tel : 04/220.58.97

Fax : 04 221 33 73

✓ **LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE :**

Aides exceptionnelles à la santé : interventions possibles concernant les frais d'hospitalisation, de transport en ambulance, de cotisations mutuellistes et les frais médico-pharmaceutiques.

S'adresser impérativement à l'antenne sociale du CPAS de votre quartier.

✓ **LE SERVICE D'HÉBERGEMENT EN MAISON DE REPOS :**

Place St-Jacques, 13 - 4000 LIÈGE

Tel : 04/220.59.30 - 04/220.69.73 - 04/220.69.78

✓ **LE CENTRE DE COORDINATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE**

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél : 04/220.58.48

FAX 04/220.58.51

✓ **LE SERVICE DES SOINS A DOMICILE**

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

té l: 04/220.58.60

✓ **LE SERVICE DES AIDES FAMILIALES**

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél : 04/220.58.53 - 04/220.58.54 - 04/220.58.55 - 04/220.58 .56

✓ **LE SERVICE DES REPAS A DOMICILE**

Place Saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél :04/227.62.37

✓ **LE SERVICE ELIS**

Place saint-Jacques, 13 - 4000 Liège

Tél :04/220.58.00

LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

JE SUIS UN ÉTRANGER ET JE SUIS CITOYEN!

Je vote aux élections communales
Le 8 octobre 2006

POURQUOI VOTER ?

- ✓ Pour donner mon avis sur la vie dans ma commune.
- ✓ Pour choisir un candidat qui défendra les mêmes idées que moi.
- ✓ Pour combattre le racisme : en votant, je montre que j'ai les mêmes droits que les Belges.

QUE SE PASSE-T-IL APRES LES ELECTIONS ?

- ✓ Les personnes élues vont gérer ma commune.
- ✓ Ce sont les conseillers, le Bourgmestre, les échevins et le président du CPAS.
- ✓ Ces personnes gèrent beaucoup de matières : l'école, le CPAS, la police, la propreté de la Ville, la culture le sport, etc..

JE SUIS UN ÉTRANGER ET JE VEUX VOTER :

- ✓ Je dois m'inscrire à mon administration communale avant le 1er Août 2006.
(En Potiérue, 5 - 4000 Liège)
- ✓ Si je m'inscris, je suis obligé d'aller voter.
- ✓ Je dois avoir 18 ans au moins, le jour de l'élection.
- ✓ Au moment de mon inscription, je dois résider officiellement en Belgique et avoir une carte d'identité jaune, bleue ou blanche.
- ✓ Je dois séjourner en Belgique de manière ininterrompue depuis 5 ans, c'est-à-dire depuis le 31 juillet 2001, avec une carte d'identité jaune, bleue, blanche, orange ou une " Annexe 35 ".

JE VOTE

Le jour des élections, je n'oublie pas de prendre : La convocation que j'ai reçue par la poste, ma carte d'identité.

L'adresse du bureau de vote est indiquée sur ma convocation.

LE JOUR DU VOTE, JE NE PEUX PAS ALLER VOTER : QUE FAIRE ?

Si je suis malade ou en voyage, je peux demander à quelqu'un d'autre d'aller voter à ma place :

- ✓ Je demande le formulaire de procuration à mon administration communale.
- ✓ Je demande à une personne de mon choix de voter pour moi.
- ✓ Cette personne doit être un électeur et ne peut recevoir **QU'UNE SEULE PROCURATION**.

EXEMPLES DE VOTES VALABLES :

- ✓ 1. Je vote pour une personne :
- ✓ 2. Je vote pour plusieurs personnes du même parti :
- ✓ 3. Je vote pour le parti : (Je suis d'accord avec l'ordre des candidats)



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

JA SAM STRANAC I JA SAM GRAĐANIN GLASAM NA OPĆINSKIM IZBORIMA 8. LISTOPADA 2006

ZAŠTO GLASOVATI ?

- ✓ Da bih mogao da kažem šta mislim o životu u svojoj opštini.
- ✓ Da bih izabrao kandidata koji će da brani ideje koje i ja zastupam.
- ✓ Da bih se borio protiv rasizma : glasajući pokazujem da imam ista prava kao i Belgijanci.

ŠTA SE DEŠAVA POSLE IZBORA ?

- ✓ Oni koji budu izabrani upravljaju mojom opštinom.
- ✓ To su savjetnici, gradonačelnik, gradski inženjери i predsjednik Centra za socijalnu skrb.
- ✓ Ove osobe upravljaju mnogim oblastima: školom, Centrom za socijalnu skrb, policijom, vijećem grada, kulturom, sportom, itd.

JA SAM STRANAC I HOĆU DA GLASAM :

- ✓ Treba da se upišem na opštini pre 1. augusta 2006. (En Potiérue, 5 - 4000 Liège)
- ✓ Ako se upišem, moram da idem da glasam.
- ✓ Moram da imam najmanje 18 godina na dan izbora.
- ✓ Moram da budem zvanično u Belgiji pet godina (treba da imam kartu, plavu ili belu osobnu iskaznicu).

GLASAM

Na dan izbora ne smjem zaboraviti ponjeti: POZIV KOJI SAM PRIMIO POŠTOM, svoju osobnu iskaznicu. Adresa mesta izbora se nalazi na pozivu.

NA DAN IZBORA NE MOGU DA IDEM GLASOVATI: ŠTA DA RADIM?

Bolestan sam ili na putu, mogu da pitam da netko drugi glasa umesto mene:

- ✓ Tražim punomoć na svojoj opštini.
- ✓ Pitam da netko glasa umjesto mene.
- ✓ Ta osoba treba da bude izbornik i može da ima **SAMO JEDNU PUNOMOĆ.**

PRIMERI VAŽEĆIH GLASANJA :

- ✓ 1. Glasam za jednu osobu :
- ✓ 2. Glasam za više osoba iz iste partije :
- ✓ 3. Glasam za partiju : (Odobravam redosled kandidata)



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

NIKO MUGENI LAKINI NIKO MUKAAJI WA INCHI UCHAGUZI WA MTA TAREE MNANE, MWEZI WA KUMI, MWAKA WA ELFU MBILI NA SITA 8/10/2006

JUU YA NINI KUCHAGUA ?

- ✓ Juu ya kupana mawazo yangu katika mtaa yangu.
- ✓ Juu ya kuchagua mutu mwenye ata piganishiya mawazo yangu.
- ✓ Juu ya kupiganisha ubaguzi: nika chagua, nitaonesha kama niko na mapashwa sawa vile wa belegi na wa toka bulaya wote.

KISHA UCHAGUZI, NI JE ?

- ✓ Watu walichaguliwa wata tembeza mgini.
- ✓ Ni wa shauri, bourgoumestre, wa échevins na mukubwa wa CPAS.
- ✓ Wale watu wata tembeza mambo mingi : Masomo, CPAS, Shumba sha wa askari, Usafi wa mgini, Culture, Sport, etc.

NIKO MGENI NA MINATAKA KUCHAGUA:

- ✓ Napashwa ku jandikisha ku mtaa yangu mbele ya taree moya mwezi ya mnane iyi mwaka 1/08/2006 (En Potière,5-4000 Liège)
- ✓ Nikajandikisha, napashwa enda kuchagua
- ✓ Inanifaa kuwa na mwaka kumi na mnane siku ya uchaguzi.
- ✓ Napashwa kuwa tangu miaka tano mukaaji wa Belgique (na kitambulisho ya manjano ao ya bleue ao ya mweupe.
- ✓ Je dois séjourner en Belgique de manière ininterrompue depuis 5 ans, c'est-à-dire depuis le 31 juillet 2001, avec une carte d'identité jaune, bleue, blanche, orange ou une " Annexe 35 ".

NITA CHAGUA

Siku yakuchagua nisisaabu kubeba : Convocation yene nilipata ku posta, kitambulisho yangu, pahali nitachagua itaandikiwa ku convocation yangu.

KAMA NIKO NAKIZUIO SIKU YA KUCHAGUA : TAFANYA NINI ?

Nikawa mgojwa ao nikasafiri, naweza kutuma mutu achague pahali pangu :

- ✓ Yafaa nilombe kartasi ya procuration ku mtaa yangu.
- ✓ Yafaa nichague mutu mwenyewe ata chagua fasi yangu.
- ✓ Ule mutu anapashwa kuwa naye mutu mwenyewe anakubaliwa kuchagua anapashwa kuchagua na PROCURATION MOJA TU.

NAMNA YA SAWA JUU YA KUCHAGUA :

- ✓ 1. nachagua mutu moja :
- ✓ 2. nachagua watu wengi mu Parti moja :
- ✓ 3. Nachagua Parti moja :
(njo kuseme kama nakubali Gisi wanapanga wa candidats wao)



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

AM NJË I HUAJ DHE JAM QYTETAR UNE VOTOJ PËR ZGJEDHJET KOMUNALE ME 8 TETOR 2006

PËRSE TE VOTOJ ?

- ✓ Që të jap mendimin tim mbi jeten në komunën time.
- ✓ ë të zgjedhë kandidatin që i mbron të njejtat ide sikur se unë.
- ✓ Që të luftoj kundër racizmit : duke votuar, unë tregoj se i kam të njejtat drejta sikur se belgjët.

QFARË DO TË NDODHË PAS ZGJEDHJEVE ?

- ✓ Personat e zgjedhur kanë për detyrë që të qeverisin komunën time.
- ✓ Ata janë këshilltarët, kryetari i bashkis, zëvendësuar dhe kryetari i CPAS-it.
- ✓ Personat e lart përmendur qeverisin shumë qështje : Shkollën, CPAS-in, Policinë, Pastërtinë (mirëmbajtjen) e qytetit, Kulturën Sportive, etj.

JAM I HUAJ DHE DUA QË TË VOTOJ

- ✓ Une duhet që të regjistrohem në administratën time komunale para 1 gusht 2006 (në Potière, 5 - 4000 Liège)
- ✓ Nëse regjistrohem, unë jam i obliguar që të shkoj në votime.
- ✓ Une duhet të kem se paku 18 vjet, ditën e votimeve.
- ✓ Në momentin kur të regjistrohem, unë duhet të banoj zyrtarisht në Belgjikë dhe të kam një letërnjoftim të verdhë, të kaltër ose të bardhë.
- ✓ Une duhet të qëndroj në Belgjikë në mënyrë të pa ndërprerë që nga 5 vjet rreshtë, do më thënë që prej 31 korrik 2001, me një letërnjoftim të verdhë, të kaltër, të bardhë, portokalli ose "Annexe 35".

UNE VOTOJ

Ditën e votimeve, unë nuk duhet të harroj që të kam me vete: Thirrjen që kam marrë përmes postës, letërnjoftimin tim. Postës, adresa e zyrës së votimeve është e shkruar në thirrjen time.

DITËN E VOTIMEVE, UNË NUK MUNDËM TË SHKOJ PËR TË VOTUAR, QFARË TË BËJ ?

Nëse jam i smur apo në udhëtim, unë mundem të kërkoj nga dikush tjetër që të shkon për të votuar në vend timin:

- ✓ Unë duhet të kërkoj administratës time komunale një formular prokure,
- ✓ Unë i kërkoj një personi, që e zgjedhë vet, që të votojë në vend timin,
- ✓ Ai person duhet të jetë një zgjedhës dhe NUK MUNDËM ME PAS MË SHUMË SE VETEM NJË PROKURË,

SHEMBULL VOTE TË VLEFSHME :

- ✓ 1. Unë votoj për një person :
- ✓ 2. Unë votoj për shumë persona :
- ✓ 3. Unë votoj për një parti (Unë pranoj radhtijen e kandidatëve) :



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

SUNT UN STRAIN SI SUNT UN CETATEAN

Votez la alegerile comunale
8 octombrie 2006

DE CE SA VOTAM ?

- ✓ Pentru a-mi da parerea despre viata din comuna.
- ✓ Pentru a alege un candidat care va apara aceleasi idei ca si mine.
- ✓ Pentru a combate rasismul : votând, arat ca am aceleasi drepturi ca belgienii si europenii.

CE SE INTÂMPLA DUPA ALEGERI ?

- ✓ Persoanele alese vor administra comuna.
- ✓ Acestia sunt consilierii, Primarul, consilierii municipali si presedintele CPAS-ului.
- ✓ Aceste persoane se ocupa de multe chestiuni:scoala, CPAS-ul,politia,curatenia orasului,cultura,sportul, etc..

SUNT UN STRAIN SI VREAU SA VOTEZ :

✓

(En Poitiérue nr. 5 - 4000 Liège)

- ✓ Daca ma înscriu, sunt obligat sa votez.
- ✓ Trebuie sa am cel putin 18 ani, în ziua alegerilor
- ✓ Trebuie sa fiu în mod oficial în Belgia de 5 ani adica de la 31 iulie 2001(sa am cartea de identitate galbena, albastra, alba, oranj sau o "anexa 35").

VOTEZ

In ziua alegerilor, nu uit sa iau : Convocarea pe care am primit-o prin posta Cartea de identitate. Adresa biroului de vot este înscrisa pe convocare.

IN ZIUA ALEGERILOR, NU POT SA MA DUC LA VOT : CE ESTE DE FACUT ?

Daca sunt bolnav sau în calatorie, pot sa rog pe cineva sa mearga sa voteze în locul meu :

- ✓ Cer un formularul de procura la administratia comunala.
- ✓ Rog pe cineva sa voteze în locul meu.
- ✓ Aceasta persoana trebuie sa fie alegator si nu poate primi DECAT O SINGURA PROCURA.

EXEMPLE DE VOT VALABILE :

- ✓ 1. Votez o persoana :
- ✓ 2. Votez pentru mai multe persoane din acelasi partid :
- ✓ 3. Votez pentru partid :
(Sunt de acord cu ordinea candidatilor)



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

JA SAM STRANAC I JA SAM GRADANIN

LASAM NA OPŠTINSKIM IZBORIMA

8. OKTOBRA 2006.

ZAŠTO GLASOVATI ?

- ✓ Da bih mogao da kažem šta mislim o životu u svojoj opštini.
- ✓ Da bih izabrao kandidata koji će da brani ideje koje i ja zastupam.
- ✓ Da bih se borio protiv rasizma : glasaju?i pokazujem da imam ista prava kao i Belgijanci.

ŠTA SE DEŠAVA POSLE IZBORA ?

- ✓ Oni koji budu izabrani upravljaju?e mojom opštinom.
- ✓ To su savetnici, gradona?elnik, gradski ?inovnici i predsednik Centra za socijalnu pomo?.
- ✓ Ove osobe upravljaju mnogim oblastima: školom, Centrom za socijalnu skrb, policijom, ?išto?om grada, kulturom, sportom, itd.

JA SAM STRANAC I HO?U DA GLASAM :

- ✓ Treba da se upišem na opštini pre 1. augusta 2006. (En Potiérue, 5 - 4000 Liège)
- ✓ Ako se upišem, moram da idem da glasam.
- ✓ Moram da imam najmanje 18 godina na dan izbora.
- ✓ Moram da budem zvani?no u Belgiji pet godina (treba da imam ?utu, plavu ili belu osobnu iskaznicu).
- ✓ Je dois séjourner en Belgique de manière ininterrompue depuis 5 ans, c'est-à-dire depuis le 31 juillet 2001, avec une carte d'identité jaune, bleue, blanche, orange ou une " Annexe 35 ".

GLASAM

Na dan izbora ne smjem zaboraviti ponjeti: POZIV KOJI SAM PRIMIO POŠTOM, svoju osobnu iskaznicu. Adresa mesta izbora se nalazi na pozivu.

NA DAN IZBORA NE MOGU DA IDEM GLASOVATI: ŠTA DA RADIM?

Bolestan sam ili na putu, mogu da pitam da netko drugi glasa umesto mene:

- ✓ Tra?im punomo? na svojoj opštini.
- ✓ Pitam da netko glasa umjesto mene.
- ✓ Ta osoba treba da bude izbornik i mo?e da ima **SAMO JEDNO PUNOMO?JE.**

PRIMERI VAŠE?IH GLASANJA :

- ✓ 1. Glasam za jednu osobu :
- ✓ 2. Glasam za više osoba iz iste partije :
- ✓ 3. Glasam za partiju : (Odobravam redosled kandidata)



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

BURALIYIM VE OY KULLANACAGIM !

KARARLIYIM, 8 EKİM 2006 MAHALLI SEÇİMLERİNDE OYUMU KULLANACAGIM.

PEKİ NEDEN ?

- ✓ Mahallemdeki hayata benim de görüşümü katmak için.
- ✓ Benimle aynı fikirleri savunan aday? seçmek için.
- ✓ İrçilikle mücadele için, diğer Belçikalılarla aynı haklara sahip olmak için.

SEÇİMLERDEN SONRA NE OLACAK ?

- ✓ Seçtiğim kişiler Belediye idaresine girecek.
- ✓ Benim oyumla Belediye Meclisi, Belediye Başkanı, Belediye Encümenleri ve CPAS Başkanı olacaklar.
- ✓ Bu kişiler bizim için; Okullarımız, CPAS, Polis, Çevre Temizliğimiz, Kültürel, Sportif Faaliyetler vb., Birçok alanda çalışacaklar..

VATANDASIM, OY VERECEGİM

- ✓ 1 Ağustos 2006 Tarihinden önce Belediyeme adımı kayıt ettirmeliyim. (Liege için Kayıt adresi: En Potiérue, 5 - 4000 Liege)
- ✓ Kayıt olduktan sonra oy kullanmak mecburiyetinde olacağım. Kayıt sırasında sarı, mavi, beyaz kimlik kartlarından herhangi birini bulundurmalıyım.
- ✓ Seçim günü en az 18 yaşında olmam gerektiğini biliyorum
- ✓ Resmi olarak en az 5 yıldan beri (Yani 31 Temmuz 2001'den bu yana) Belçika'da oturuyor olmalıyım. (sarı, mavi, beyaz, turuncu kimlik kartı ya da Annexe 35 olması farketmez.)

UNUTMAYINIZ !

Seçim günü oy kullanmaya gelirken ; Posta ile gelen " SEÇMEN KARTI" nizi, KİMLİK KARTI nizi getirmeyi unutmayınız.

NOT: Oy vereceğiniz yerin adresi, postayla gelen " SEÇMEN KARTI " üzerinde yazmaktadır.

SEÇİM GÜNÜ OY VEREMEZSEM NE YAPMALIYIM ?

Hasta olma ya da seyahat gibi bir nedenle oy kullanamadığım takdirde, başka bir kisten benim yerime oy kullanmasını isteyebilirim. Bunun için;

- ✓ Belediyemden vekalet belgesi almalyım
- ✓ Bu kişi oy kullanma yeterliliğine sahip olmalıdır.
- ✓ Vekaletle oy kullanan kişi sadece bir vekalet alabilir.

NASIL OY KULLANACAGIM ?

- ✓ 1. Oyumu bir kişiye verebilirim.
- ✓ 2. Oyumu aynı partiden birden fazla kişiye verebilirim.
- ✓ 3. Oyumu doğrudan bir parti için kullanabilirim. (Böyle bir oy verdiğimde partinin sıralama listesini aynen onaylamış olurum).



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

AZALI MOPAYA MPE NAZALI MUANA MBOKA !

Nakopono na maponami oyo ya élections communales
Mokolo ya 08 octobre 2006

PONA NINI KOPONO ?

- ✓ Pona kopesa makanisi na ngayi na oyo etali botamboli ya commune na ngayi.
- ✓ Pona kopono moto oyo akoki kobundela bamposa na ngayi.
- ✓ Pona kosukisa racisme to motema mabe oyo bato misusu bazali na yango kati na makambo matali bapaya : tango nakopono, nakolakisa ete nakomi na liloba lioko too makoki moko na bato oyo bakolo mboka Belgique.

NINI EKOSALEMA NA SIMA YA MAPONI ?

- ✓ Bato oyo bakoponama bango nde bakoyingela na bokonzi ya commune na ngayi.
- ✓ Bango wana nde bakozala ba conseillers, Papa Bourgmestre, ba échevins mpe Mokonzi ya CPAS.
- ✓ Bato oyo, bakokamba makambo mingi, ndakisa : ba eteyelo ya bana, CPAS, polisi, bompeto ya Mboka, masano, mpe makambo mingi misusu...

NAZALI MOPAYA KASI NALINGI KOPONO :

- ✓ Nasengeli komikomisa na Commune na ngayi kobanda na mikolo oyo ti suka mokolo ya yambo ya sanza ya muambe ya mbula oyo (le 1er Août 2006). (En Potiérue, 5 - 4000 Liège)
- ✓ Soki namikomisi, nasengeli kokende kopono.
- ✓ Nasengeli kozala na mbula zomi na muambe to koleka, mokolo wana ya maponami.
- ✓ Na tango ya bokomami na ngayi, nasengeli kovanda o mboka Belgique mpe nasengeli kozala na buku ya leta ya langi ya mosaka, ya langi ya bule to ya mpembe.
- ✓ Nasengeli koyingela na mboka Belgique mbula mitano to koleka mbula mitano, elingi koloba ete na sengeli kozala na mokanda ya langi ya mosaka, ya langi ya bule to ya mpembe, to mpe lisusu mokanda babengi "Annexe 35", kala kala yambo ete tokoma na mokolo ya 31 juillet 2001 too kobandela na mokolo ena ya 31 juillet 2001.

NAKOPONO :

Mokolo ya maponami, nakobosana te komema . mokanda ya convocation oyo nazuaki na nzela ya postembuku na ngayi ya leta.
Esika oyo esengeli nakende kopona ekomami na mokanda ya convocation.

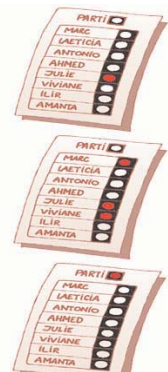
MOKOLO YA MAPONAMI, SOKI NAKOKI KOKENDE TE, NINI ESENGELI NA NGAYI KOSALA ?

oki nazali kobela maladi to nazali na mobembo, nakoki kosenga na moto mosusu akende koponela ngayi :

- ✓ Nakosenga mokanda oyo babengi Procuration na commune na ngayi.
- ✓ Nakosenga na moto oyo nasengeli po akende koponela ngayi.
- ✓ Moto wana asengeli kozala mpe na makoki ya kopono, mpe asengeli kozala na MOKANDA YA PROCURATION BOBELE SE MOKO.

NDAKISA YA MOPONAMI YA MALAMU :

- ✓ 1. Naponi moto moko :
- ✓ 2. Naponi bato mingi nakati ya lisanga to parti se moko :
- ✓ 3. Naponi pona lisanga to parti :
(nandimi lolenge basali bokitani ya batooyo bapesi ngayi naponi)



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES

Is eí í nòðái ào è äèàæàái èí ý äí èí nóp í à àú áí ðào à ì àñóí ú á í ðääí ú àèàñèè 8 í èòýáðý 2006

Çà-ái äí èí nì ààòù?

- ✓ xóí áú àú ðaçèòù nái à ì í áí èá í æçí è à ì í àí äí ðí àá.
- ✓ xóí áú àú áðàòù èái àèààòà, èí òí ðúé áóääòí òñòàèääòù ì í è èääè.
- ✓ xóí áú áí ðí òñý ñ ðañèçí í ì : äí èí nóp, ý äái í í nòðèðóp, -òí ó í áí ý ðääí ú á í ðääà c äèàæàái àì è Áäèüæè.

xóí í ðí èçí èääòí í nèá àú áí ðí á?

- ✓ Èçáðái í ú á èái àèààòù áóáòòóí ðääèýòù ì í èì äí ðí áí ì .
- ✓ Ýóí : nì àáòí èèè, áóðäí ì èñòð, ýð áääí ú , í ðaçèääí ò Ñ.Ð.Á.S.(í àú àñòáái í ú é òái òð nì òèàèüí í é àèèèái í nòè).
- ✓ Ýòè èð àè óí ðääèýð ò ì í í æè è nò áðái è æçí è äí ðí àà: ø èí èí é, Ñ.Ð.Á.S.í í èèèèé, -èñòí òí é äí ðí àà, èóèüòòí é, nì í ðòí ì è ò.í .

Is eí í nòðái ào è æèàð í ðèí ýòù ó-àñòèá á àú áí ðào:

- ✓ Is áí èæái çái èñàòñý á àái èí èñòðàòèè äí ðí àà áí 1 àääñòà 2006.
(En Potièrue, 5 – 4000 Liège)
- ✓ C í í í áí òà çái àñái èý ì í áé ò àì èèèè á nì èñèè äí èí nóp ù èò ì í á ó-àñòèá á àú áí ðào ýäèýàòñý í áýçàòàèüí ú ì .
- ✓ Í í á áí èæí í áú òù í á í áí áá 18 èàò í à ì í í áí ò àú áí ðí á.
- ✓ Í à ì í í áí ò ì í áé ðääèñòðàòèè á èá-àñòáá èçáèðàòàèý ý äí èæái í ò èèèèèüí í ðí æèààòù á Áäèüæè è áú òù í áèààòàèèái óái nòí ááðái èý èè-í í nòè æèèòí äí , äí èóái äí èèè ááèí äí òääòà.
- Is áí èæái í ðí æèààòù á Áäèüæè 5 èàò ááç í áðáðú áí á òí àñòù ñ 31 èð èý 2001 äí àà è èì áòù óái nòí ááðái èè èè-í í nòè æèèòí äí , äí èóái äí , ááèí äí èèè í ðái úääái äí òääòà èèè áí èóí áí ò "Annexe 35".

Áú áí ðù

Á áái ú àú áí ðí á ý äí èæái èì áòù í ðè nääá: Í ðèæèàð áí èá í í èó-áí í í á í í í -òá. Í í á óái nòí ááðái èá èè-í í nòè. Áäðñ èçáèðàòàèüí í äí ó-àñòèá óèàçái á í ðèæèàð áí èè.

xóí ý äí èæái áàèàòù, àñèè á áái ú àú áí ðí á ý í á í í äó èääè äí èí nì ààòù?

Í í í ðè-èí á áí èaçí è èèè í í áçáèè ý ì í äó í í ðí nèòù èí äí -èèái í ðí äí èí nì ààòù àí àñòí ì áí ý:

- ✓ Áèý ýòí äí ý äí èæái áçýòù áèái è äí èí nì áái èý í í áí ááðái í í nòè á àái èí èñòðàòèè äí ðí àà.
- ✓ Is áí èæái áí äí ðèòùñý ñ -áèí ááèí ì í í nái àì ó àú áí ðó í ðí äí èí nì ààòù àì àñòí ì áí ý.

Í ðèí áðù í ðààèèüí í äí äí èí nì áái èý:

- ✓ 1. Is äí èí nóp çá í áí í äí èái àèààòà:
- ✓ 2. Is äí èí nóp çá í àñèí èüèèò èái àèààòí á í òí áí
- ✓ 3. Is äí èí nóp çá í í èí ú é í àðòèéí ú é nì èñí è:
(Is nì æèàñái nì í ðýäèí ì àú áàèæái èý èái àèààòí á)



LE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES



“ASBL COUP D'ENVOI” JOURNEE SPORTIVE LE SAMEDI 29 AVRIL 2006 AU PARC ASTRID

Le samedi 29 avril prochain aura lieu, de 10h00 à 18h00, une journée d'initiations sportives au Parc Astrid à Liège (derrière les Halles des Foires de Conromeuse). Cette journée est organisée dans le cadre du subsidé d'épanouissement et d'intégration sociale. Elle s'inscrit dans la journée nationale organisée dans ce cadre. En effet, au même moment sera organisée dans toutes les grandes villes de Belgique une journée identique destinée à l'insertion par le sport. L'ASBL Coup d'envoi ayant été désignée par le Ministre de l'Intégration sociale, M. Christian DUPONT, comme antenne locale d'insertion par le sport pour la Province de Liège, c'est à cette dernière

qu'a été attribué l'organisation de la journée du 29 avril pour la Province de Liège.

Cette occasion plus de 15 disciplines sportives seront mises à l'honneur et proposées gratuitement aux différents participants de tout âge. Football, basket, rugby, base-ball, tennis, tennis de table, athlétisme, arts martiaux, gym, escrime, tir à l'arc, etc... seront au programme de cette journée festive. Un barbecue est prévu à midi avec possibilité de se rafraîchir. Invitation cordiale à toutes et à tous.

**Renseignements et infos : 04/220.58.59
ou www.coupdenvoi.be**

6ème “JOURNEE DES INSERTIONS”

LE MERCREDI 17 MAI AUX HALLES DES FOIRES DE CORONMEUSE

Comme lors de la précédente édition, l'ASBL Coup d'envoi s'est vue confiée l'organisation de toute la halle 1 lors du prochain colloque du CPAS de Liège. A cette occasion, l'ASBL Coup d'envoi a prévu de 10h00 à 18h00 une multitude d'activités et d'initiations sportives. Programme :

- ✓ De 07h30 à 09h00 Petit déjeuner " Sport et Santé " avec la présence de diététiciens.
- ✓ De 10h00 à 16h00 Tournoi de mini-foot des associations à finalités sociales.
- ✓ De 10h00 à 12h00 Podium de démonstrations et initiations à diverses disciplines sportives (Capoeira, Tai-Chi, Tai-Bo, Judo, Karaté, Escrime, Lutte gréco-romaine, Danse rythmique, Gymnastique rythmique...)
- et de 13h00 à 18h00
- ✓ De 10h00-18h00
 - Mur d'escalade (initiation)
 - Tennis (initiation et démonstration avec la participation de Laurent JUCHMES, n°15 belge et le club de Fayenbois)
 - Tennis de Table (initiation)
 - Stands de diverses associations
 - Basket (initiation) avec le club du BC Liège (D1)
 - Handball (initiation) avec la Fédération francophone.
- ✓ De 17h00 à 18h00 Concours de penalties et jeux d'adresse.
- ✓ De 18h00 à 19h00 Mini-foot : match de gala entre l'ONU (D1) et le RP Ans (D2)

Un vestiaire sera mis à la disposition des sportifs dans la halle 1.

Possibilité de se restaurer dans la halle 1 (boissons et sandwiches). Avec la présence de nombreux sportifs dont Dominique D'Onofrio, Wamberto, Michel Garbini et Igor De Camargo (Standard), François Sterchele (Charleroi), Nathalie Toro (boxe), Robert Waseige (football), Laurent Juchmes et le club de Fayenbois (tennis), etc.

L'animation de halle 1 sera assurée toute la journée par **Marc GERARDY** de Radio Contact.

Renseignements et infos : 04/220.58.59 ou www.coupdenvoi.be

FETE DE QUARTIER DE SAINTE-MARGUERITE LE SAMEDI 20 MAI 2006

PROGRAMME

- ✓ **11h30** : Départ du "*Cortège des Cultures*". Il démarrera des "Portes de Liège" jusqu'à la place Saint-Séverin, puis retour place de l'Eglise.
- ✓ **2h30** : Mariage des géants Marguerite et Hubert suivi d'un lâcher de ballons.
- ✓ **13h** : Ouverture du "Village des Saveurs", du bar et des stands
d'animations* pour tous les âges.
- ✓ **13h30** : Animations diverses sur le podium : clown, spectacles d'enfants,...
- ✓ **14h30** : Proclamation des résultats du concours littéraire.
- ✓ **14h45** : Prestation de la fanfare Los Trogos
- ✓ **15h15** : Danses folkloriques turques (sur le podium)
- ✓ **15h30** : Spectacle de marionnettes du "Théâtre à Denis"
- ✓ **16h** : Goûter des "Anciens" (sous chapiteau).
- ✓ **6h** : Prestation de la chorale "Apodi" (sur le podium)
- ✓ **16h30** : Prestation des majorettes (devant le podium)
- ✓ **17h** : Prestation de la chorale "Apodi" (sur le podium)
- ✓ **17h15** : Spectacle de marionnettes du "Théâtre à Denis"
- ✓ **17h30** : Prestation du chanteur A. Huynen (Views)
- ✓ **18h30** : Fermeture du "Village des Saveurs" et des stands d'animations.
Toutefois, le bar et le barbecue resteront ouverts jusqu'à 22h.
- ✓ **20h** : Concerts de deux chorales à l'Eglise Sainte-Marguerite :
"*Chorale du réveil*" et "*Basta*".

* mur d'escalade, chateau gonflable, clown, danses folkloriques, projection de films d'animations, majorettes, spectacles de marionnettes, chorale d'enfants, pêche aux canards, jeux de société, henné, tresses africaines,...

6^{ème} Journée de l'Insertion

mercredi 17 mai 2006

A la Foire Internationale de Liège

Insertions



3 débats en séances plénières, en la salle du colloque

- « L'insertion sociale et professionnelle dans la coopération nord/sud » (9h30)
- « L'Enseignement, vecteur d'insertion » (11h30)
- « L'action sociale en partenariat : en Wallonie, et ailleurs » (14h30)

7 débats en «Espaces -Rencontres»

- « Micro-projets et partenariats entre pays du nord et pays du sud » (11h30)
- « Le revenu d'intégration-étudiant » (14h30)
- « L'accueil inconditionnel et anonyme » (9h30)
- « Le partenariat bénévoles / professionnels – services publics / associations » (11h30)
- « L'insertion socio-culturelle des jeunes en milieu multiculturel » (15h30)
- « Collaboration C.P.A.S. / Théâtre de la Communauté : une démarche originale » (10h00)
- « Les stéréotypes et les freins à l'accès libre et entier des femmes à l'informatique (dès 14h30)

Village d'exposants ; « Rideau », représentation par le Théâtre de la Communauté ;
projection « Joli ciel, vous avez dit logiciel ? », par *Soft du réseau Ada...* ;
expositions variées ; animations musicales ; petite restauration...



Initiations et activités sportives



Petit-déjeuner diététique « Sport & Santé »

Coordination : Asbl « Vaincre la Pauvreté » Organisation : C.P.A.S. de Liège

Collaborations : Ville de Liège, F.I.L., Asbl « Manifestations Liégeoises »,
Fédération des C.P.A.S. de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, Afdeling's OCMW van VVSG,
ALTER Echos – ALTER Educ), Asbl « Article 27 - Liège », Asbl « Coup d'Envoi ».

Partenaires : Conférence des Présidents de C.P.A.S. de l'agglomération Liège -Verviers,
Association des Ville et Communes de Bruxelles, de DEXIA Banque, d'éthias,
de la Fédération des Centres régionaux d'Intégration, de la R.T.B.F. et de R.T.C. Télé Liège.

Vous souhaitez que votre centre/association/organisme... soit présent au village d'exposants ? :

Informations : «Asbl « Vaincre la Pauvreté »

Solange.sauvage@publilink.be

04 / 220.58.46

Dossiers d'inscription téléchargeables sur le site www.uvcw.be

Informations générales : Cellule Communication – CPAS de Liège samy.kouki@publilink.be - 04/220.69.89

Informations initiations et activités sportives : michel.faway@publilink.be - www.coupdenvoi.be - 04/220.58.59

LE MOT DU PRESIDENT



Quoi de plus noble que la tâche qui consiste à tenter de garantir la santé aux plus démunis ou de contribuer à leur rendre ?

Historiquement, nos institutions sont nées de ces missions, mais depuis les tempêtes des années 80, elles étaient passées au second plan après l'intercommunalisation des hôpitaux et des maisons de retraites.

Mais les faits étant les plus forts, l'évidence qu'il fallait réinvestir dans ces domaines s'est à nouveau imposée à nous, et - volontés politiques aidant - de nouvelles actions ont petit à petit vu le jour au tout début des années 90.

Ainsi naquit le "Centre Médical Préventif" aujourd'hui transformé en "Relais Santé", La prise en charge de la prévention des problèmes de santé qu'ils soient physiques ou mentaux fut d'emblée une cible privilégiée ; à fortiori les soins médicaux urgents, dans l'optique d'une orientation vers les circuits classiques de la médecine, soit via le médecin de famille, soit via les Maisons médicales ou encore les hôpitaux.

Mais pour nous, le problème n'est pas un simple devoir administratif...

Car derrière chaque visage que nous croisons dans le hall d'entrée du CPAS de Liège, Place Saint-Jacques, par la détresse qu'il laisse transparaître - sentiment si déroutant, voire insupportable pour nos consciences de femmes et d'hommes de progrès - se cache l'histoire d'un être meurtri, souvent chassé de chez lui par l'injustice, la misère ou la haine.

Pour nous, en outre, et au delà même de ces réalités que nous connaissons, se cache aussi un énorme problème de santé publique.

En effet, lorsque l'équipe médicale et paramédicale détecte des germes de maladies hautement contagieuses, et donc porteuses de risque pour chaque citoyen, il s'agit de réagir... et d'en avoir les moyens !

En Flandre, pour expliquer le phénomène Vlaams Blok-Belang, on parle de "verzuuring", d'aigreur. Dans le cas qui nous occupe, et puisque nous parlons majoritairement d'étrangers, cette attitude existe, purulente maladie du corps social... Mais même à ceux qui sont victimes de cette "grippe aviaire", j'ai envie de dire : " Si vous ne le faites pas par générosité : faites-le par égoïsme ".

Heureusement, la majorité de nos concitoyens wallons ne mangent pas de cette pâtée-là, et notre Ministre de la Santé du Gouvernement Wallon, Christiane VIENNE, l'a bien compris, en décidant de pérenniser l'avenir de la structure que nous avons mise sur pied ; d'une part au moyen d'un financement récurrent, d'autre part en insérant les "Relais Santé" de ce type au cœur des Relais Sociaux, assurant ainsi un partenariat optimal avec les services et associations en contact avec ces populations.

Je ne puis, en terminant cet éditorial, que conclure en remerciant tant la Direction de l'Action sociale, pour son soutien jamais démenti à une idée dont, au départ, la mise en oeuvre n'allait pas de soi, que l'équipe des pionniers et des travailleurs actuels, confrontés chaque jour à la précarité et à la fragilité des personnes prises en charge. Et Madame la Ministre, sans qui rien ne pourrait durer...

Claude Emonts,
Président.